



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration FSU au CSAD du 10 octobre 2024

Ce premier CSA départemental se tient dans un contexte politique qui confirme que l'Education n'a jamais été véritablement la priorité du président de la République : l'attractivité du poste ministériel interroge autant que l'attractivité de nos métiers puisque nous comptabilisons quand même 5 ministres en 2 ans.

Une rentrée sans ministre qui, comme nous l'entendons régulièrement, s'est bien passée.

Nous ne pensons pas que de telles considérations soient partagées par les communautés éducatives de Paul Langevin et Edouard Herriot, entre autres.

Mais qu'en est-il de la réalité sur le terrain et plus particulièrement dans notre département ?

Premier constat : les effectifs de l'enseignement privé augmentent alors que ceux de l'enseignement public diminuent. La confiance en l'enseignement public est en berne. Le développement de l'entre soi va pourtant à l'encontre des valeurs républicaines.

Deuxième constat : au regard du nombre de demi-journées non remplacées dans le premier degré, les créations supplémentaires de moyens de remplacement sont largement insuffisantes.

Troisième constat : sur les 12 dernières années, les postes d'enseignants hors la classe ont augmenté de 47% dans notre département. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques qui s'annonce drastique, les moyens d'enseignement ne devront pas continuer à palier au déficit croissant des postes administratifs.

Quatrième constat : la disparition des commissions administratives paritaires a largement privé les représentants des personnels d'un grand nombre d'informations pourtant garantes du traitement de l'équité en toute transparence. Cependant les lignes directrices de gestion imposent de communiquer aux CSA un bilan des opérations de gestion de carrière. Nous déplorons que cela ne soit pas à l'ordre du jour.

Cinquième constat : le manque de personnel médical fait reposer sur le personnel de terrain des responsabilités qu'il ne devrait pas assumer. Rédiger un PAI à distance n'a jamais permis de former une enseignante, une ATSEM, une AESH...aux soins nécessaires à la mise en œuvre de ce PAI. Il en va pourtant de la santé mentale des personnels mais aussi de la santé des élèves.

Enfin, nous terminerons cette déclaration par une question : quel est ce nouveau concept de « *pause dérangement* » appliquée dans notre département pour différentes catégories de personnels ?

Les élus FSU Aube